

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 61 (1920), p. 29-38

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1920__61__29_0

© Société de statistique de Paris, 1920, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2 — FÉVRIER 1920

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 1920

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. DELAMOTTE, PRÉSIDENT POUR 1920.

REVUE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE ÉCOULÉE.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT — INSTALLATION DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1919.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRE ASSOCIÉ.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. JOSEPH GIRARD : « ESSAI DE CONSTITUTION D'UNE FICHE CRITÉRIOMÉTRIQUE DES SYSTÈMES D'ASSURANCE SOCIALE »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. DELAMOTTE, PRÉSIDENT POUR 1920

La séance est ouverte à 17^h 30, sous la présidence de M. DELAMOTTE, président pour 1920.

REVUE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE ÉCOULÉE

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire général qui s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Il appartenait à une voix plus autorisée que la mienne de passer en revue les travaux de notre Société au cours de l'année écoulée. Cette tâche devait être réservée à notre ami très regretté Paul MEURIOT, brutalement enlevé à notre affection en décembre dernier.

J'ai dit tout le bien que nous pensions de lui et j'aurais aimé voir ici ce soir M. André MEURIOT pour lui témoigner encore une fois la grande sympathie que nous portions à son père. Je suis sûr d'être votre interprète à tous en adressant à sa famille l'expression émue de nos plus sincères condoléances.

MES CHERS COLLÈGUES,

Malgré les grandes difficultés auxquelles se heurtait la documentation statistique, au sortir de la longue période de guerre, l'œuvre de notre Société, au cours de l'année 1919, a été considérable.

En séance, les travaux que nous avons examinés peuvent se diviser en trois parties :

Les statistiques des chemins de fer français ont fait l'objet de deux communications : l'une de M. NEYMARCK, sur l'importance des émissions des compagnies et la participation de la petite épargne à ces émissions. Ces statistiques, que M. NEYMARCK enregistre chaque année avec un soin scrupuleux et qu'il expose avec une remarquable netteté, contiennent de précieux enseignements, et ont un intérêt d'actualité évident, à l'heure où se pose la question du régime des chemins de fer.

L'autre communication concerne l'emploi des recettes des compagnies de chemins de fer, et fait ressortir l'importance comparée des divers postes de dépenses : personnel, matériel, etc.

Dans une deuxième partie, qui se rattache à l'économie politique, à l'économie sociale, nous avons eu les communications de MM.

PUPIN, sur l'épargne française et ses placements dans la période d'avant-guerre. Définitions et statistiques;

MOURRE, sur l'influence de la production d'or sur l'activité économique de 1820 à 1913;

HUBER, sur le mouvement des prix et du coût de la vie en divers pays pendant la guerre;

MARION, sur la statistique comparée des impôts nécessités par les guerres de 1870 et de 1914;

Enfin, des statistiques proprement dites, telle la conférence de M. BOREL sur la statistique et l'organisation de la présidence du Conseil, conférence qui pourra donner lieu dans une prochaine séance à un intéressant échange de vues sur l'organisation rationnelle de la statistique en France.

En dehors des questions qui ont fait l'objet de discussions en séance, nous avons eu les travaux statistiques de M. MEURIOT et ceux de M. DEWAVRIN qui, bien que malade et privé de venir aux séances, nous a adressé de remarquables études sur la statistique des exploitations agricoles au Canada, l'industrie manufacturière au Canada et spécialement la grande industrie; la statistique des élections parlementaires britanniques de décembre 1918; la caisse des prêts de la Confédération helvétique.

De nombreuses chroniques bibliographiques ont été publiées dans notre Journal. Nous citerons enfin les chroniques démographiques de M. HUBER et les chroniques de statistique judiciaire de M. YVERNÈS qui, malgré les difficultés actuelles, a bien voulu nous continuer son concours.

La chronique du mouvement des assurances sociales en France et à l'étranger, qui trouve une place tout indiquée dans notre Journal, a été reprise, après la mort de notre regretté camarade M. BELLOM, par notre ami, M. DUGÉ DE BERNONVILLE.

Comme vous le voyez, la vitalité de notre Société n'a pas diminué au cours de l'année 1919.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer cette année de nombreuses adhésions et nous espérons que nos nouveaux collègues tiendront à cœur de nous apporter une active collaboration. Le champ offert aux investigations statistiques est très vaste; leur utilité ne tardera pas à s'affirmer d'une manière complète dans toutes les questions qui intéressent le développement économique de notre pays. Nos ministres, nos parlementaires auront besoin, pour faciliter l'énorme tâche qui leur incombe, après cinq ans de guerre, de travaux statistiques précis.

Notre Société devra s'employer, de toute son énergie, à apporter à nos gouvernants une efficace collaboration et s'attacher à accroître la bonne renommée qu'elle a déjà acquise dans notre pays comme à l'étranger.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT — INSTALLATION DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

M. le Président prend la parole en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

C'est avec un sentiment de douloureuse émotion que je prends place, pour la première fois comme président, à ce fauteuil où votre bienveillance m'a appelé. Je n'ai pas, pour m'y accueillir, suivant un usage ininterrompu jusqu'ici, celui qui l'occupait immédiatement avant moi et qui vient de nous être enlevé brusquement, prématurément, avant d'avoir pu achever cette période d'une année que nos statuts assignent à la durée des fonctions présidentielles. Mais c'est à lui que vont en ce moment toutes mes pensées, et aussi, j'en suis sûr, toutes les vôtres; et vous ne me pardonneriez pas si je ne considérais comme mon premier devoir de vous entretenir d'abord de lui.

Agrégé de l'Université de Paris, docteur ès lettres, professeur d'histoire dans plusieurs de nos lycées, de 1884 à 1892, Paul MEURIOT était le type de l'universitaire érudit et lettré que passionne la recherche de la vérité, qu'anime sans cesse le désir d'apprendre et d'enseigner. Depuis 1896 il faisait partie de notre Société, où il était entré sous les auspices d'Émile LEVASSEUR dont il se glorifiait d'avoir été l'élève, qu'il regardait comme l'initiateur de ses travaux, son guide et son conseiller. Ce sont là ses propres expressions, celles dont il se servit l'année dernière, dans le discours qu'il prononça lors de son entrée en fonctions comme président et qui était, vous vous en souvenez, entièrement consacré à honorer la mémoire de notre ancien et illustre maître. MEURIOT cédait ainsi à l'élan de sa reconnaissance et nous montrait que chez lui les qualités du cœur égalaient celles de l'esprit.

Paul MEURIOT fut pour nous une recrue précieuse. Vous avez été les témoins de son assiduité et de son labeur fécond. Vous avez pu juger de son attachement et de son dévouement à notre Société. Vous l'avez récompensé en le nommant successivement membre de votre Conseil, puis vice-président et enfin président. Il apporta toujours tous ses soins à l'accomplissement de ces fonctions. Il s'était consacré spécialement à l'étude des questions démographiques et plus particulièrement à l'étude des grandes agglomérations urbaines; mais son esprit curieux l'entraîna fréquemment à aborder des sujets variés et, parmi les multiples communications qu'il nous fit, on en trouve qui se rapportent à la politique, aux finances, à l'enseignement : notamment à la population et à la représentation parlementaire en Angleterre et aux États-Unis, à la carte électorale de l'Allemagne, aux chemins de fer d'Alsace-Lorraine, aux contributions matriculaires de l'Empire allemand, au baccalauréat, etc.

Les travaux de Paul MEURIOT portaient la marque d'une haute conscience et présentaient un grand intérêt. Le mérite de leur auteur fut vite reconnu malgré son extrême modestie. Dès 1905, l'Académie des Sciences morales et politiques lui avait décerné le prix du Budget, pour son remarquable ouvrage : « Des agglomérations urbaines dans l'Europe Centrale; essai sur les causes, les conditions et les conséquences de leurs développements. » En 1907, il obtint de notre Société le prix Bourdin, destiné à récompenser les meilleures publications faites dans notre Journal.

Notre Société était en droit de compter longtemps encore sur le concours dévoué de Paul MEURIOT. Malheureusement, la guerre qui fit tant de victimes, même parmi les non-combattants, n'épargna pas notre président. La perte d'un fils bien-aimé mort glorieusement en luttant pour la défense de son pays lui porta un coup terrible. Une cruelle blessure reçue sur le champ de

bataille par un autre fils, non moins cher, lui occasionna de longues et pénibles angoisses. La victoire, gagnée par tant d'héroïques efforts, lui apporta une suprême consolation. Mais sa santé, déjà quelque peu altérée, ne put surmonter de telles épreuves : la mort l'arracha à la tendresse des siens et à notre amitié au commencement du mois dernier.

Nous conserverons de lui un souvenir fidèle et je souhaite que nos regrets unanimes puissent apporter quelque allègement au profond chagrin de sa veuve et de ses enfants.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

L'honneur que vous m'avez fait en me désignant pour la présidence de la Société de Statistique me rend confus quand je jette un regard sur la liste de mes prédécesseurs où figurent tant d'hommes éminents, et si je ne m'effraie pas trop de la tâche que cet honneur m'impose, c'est que je connais de longue date l'atmosphère de parfaite courtoisie et de cordiale sympathie qui règne dans nos réunions et que je sais d'avance pouvoir compter sur le zèle et l'activité des collaborateurs dévoués que renferme le Conseil de notre Société.

Je me suis demandé quel pouvait bien avoir été mon principal titre à vos suffrages, et je ne crois pas me tromper en le voyant dans le concours que pendant ma carrière de fonctionnaire, de 1900 à 1909, soit pendant près de dix ans, j'ai prêté à une publication officielle connue de vous : le *Bulletin de Statistique et de Législation comparée du Ministère des Finances*, publication qui doit, elle-même, une bonne part de son lustre initial à la remarquable impulsion que sut lui donner un de nos anciens présidents, aimé et vénéré, Alfred DE FOVILLE, dont le nom revient souvent sur nos lèvres et dont je suis heureux de saluer ici la mémoire.

Le premier fascicule mensuel du *Bulletin de Statistique du Ministère des Finances* parut au commencement de 1877. A l'heure actuelle, la collection de ses 86 volumes — un par semestre — constitue un précieux instrument de recherches et de travail.

Lorsque le *Bulletin* fut fondé par un de nos ministres des Finances les plus illustres, Léon SAY, notre pays était, comme aujourd'hui, dans une période d'après-guerre : de nombreuses lois fiscales avaient créé les ressources nécessaires par l'accroissement des dépenses publiques. Le ministre avait compris tout l'intérêt qu'il y avait à observer les résultats obtenus à l'aide de ces lois, à suivre le mouvement économique et financier des autres pays. Il était mu aussi par d'autres considérations.

Notre ancien président, Fernand FAURE, dans de savantes études publiées par la *Revue politique et parlementaire*, s'est attaché à nous montrer que la statistique avait des origines beaucoup plus anciennes qu'on ne le croit généralement, quand on la qualifie de science moderne, de science née d'hier. Il nous a fait connaître comment, sous l'ancien régime, de grands ministres, comme Sully et Colbert, avaient eu recours à des enquêtes et à des dénombrements pour s'aider dans le gouvernement de la France. Il nous a indiqué les renseignements précieux, de même ordre, que contenaient les rapports des Intendants. Il a loué, à juste titre, ces appels à la statistique, tout en faisant des réserves sur la valeur des méthodes employées, sur l'exactitude des résultats. Mais ce que je retiendrai surtout des recherches de Fernand FAURE, c'est que les renseignements ainsi recueillis sous l'ancien régime étaient réservés au ministre; que les documents officiels qui les contenaient restaient manuscrits et secrets; que la statistique officielle avait tout l'attrait du fruit défendu et que ceux qui la divulguaient s'exposaient à de sévères condamnations. Le

principal souci de Léon SAY, ministre des Finances, sous un régime parlementaire, a été, tout au contraire, en fondant le *Bulletin de Statistique*, d'éclairer le plus possible l'opinion de ses concitoyens ; il savait qu'un gouvernement démocratique doit s'appuyer sur cette opinion pour obtenir les ressources indispensables au bon fonctionnement des services publics.

L'initiative de Léon SAY devait aussi avoir les plus heureuses conséquences pour le développement de la statistique. Elle n'a certainement pas été étrangère à cette multiplication des bulletins de statistique et des annuaires officiels qui s'est produite au cours du dernier demi-siècle, tant en France qu'à l'étranger. Il n'est pas téméraire d'affirmer que tous ces travaux ont contribué à accroître le prestige de la statistique, à grossir considérablement le nombre de ses adeptes. On aime, aujourd'hui plus que jamais, à appuyer son opinion sur des chiffres et il n'est pas rare que les graphiques envahissent jusqu'aux colonnes de la presse quotidienne.

Nous pourrions nous réjouir sans réserves de cette démocratisation de la statistique si en l'entraînant sur le terrain des luttes journalières on ne risquait parfois de lui faire perdre le caractère de sérénité, d'impartialité qui lui est essentiel. Il faut aussi se garder de vouloir, en étendant outre mesure son champ d'activité déjà fort vaste, plonger avec son secours dans un avenir qu'elle ne saurait pénétrer. Si le calcul des probabilités est bien de son domaine, ainsi que l'étude des indices qui sont de nature à présager le retour de certains phénomènes périodiques tels que les crises économiques, il ne faut pas, même dans un but excellent, se livrer, en invoquant la statistique, à des prédictions que les faits viennent ensuite démentir, soit parce qu'elles étaient appuyées sur des chiffres qui n'étaient pas absolument certains, soit parce que leurs auteurs avaient négligé de compter avec les facteurs moraux, avec ce qu'on a justement appelé les « impondérables ».

Le temps de la grande guerre n'en a pas moins été un temps où la statistique a pu rendre les plus utiles services. Le Gouvernement n'a-t-il pas dû recourir à elle pendant toute la durée des hostilités pour se renseigner de façon aussi précise que possible sur les effectifs, sur les stocks de toute nature, sur le tonnage disponible, etc. ? Et plus tard, après le succès de nos armes, combien d'autres renseignements non moins indispensables n'a-t-il pas fallu lui demander pour arrêter les clauses multiples du traité de paix ? N'est-ce pas sur elle qu'a dû principalement s'appuyer l'organisme d'informations et d'études institué à la présidence du Conseil sous le ministère de M. RIBOT et qui a été maintenu sous les ministères de MM. PAINLEVÉ et CLÉMENTEAU ? Enfin, n'est-elle pas destinée, dans l'avenir, en raison même des événements qui viennent de s'accomplir, à jouer un rôle de plus en plus important ?

Considérant la statistique sous son double aspect, suivant qu'elle poursuit son objet principalement dans le temps ou principalement dans l'espace, un statisticien professionnel qui était en même temps un philosophe pénétrant, Gabriel TARDE, attribuait aux tableaux chronologiques dressés année par année, ainsi qu'aux courbes graphiques correspondantes, un intérêt supérieur à celui des tableaux synchroniques donnant des comparaisons de pays à pays, de province à province. « Autant, disait-il par exemple, un tableau présentant la progression des enterrements civils depuis dix ans à Paris ou en province serait significatif, autant une comparaison du nombre des enterrements civils en France, en Angleterre et en Allemagne, à un moment donné, serait relativement dénuée de valeur. » Et pourquoi cette différence ? — « Parce que, répondait TARDE, les courbes seules, en général, quoiqu'il y ait force exceptions, ont trait à une progression imitative. » Ce jugement du savant auteur des

Lois de l'imitation paraît appelé à perdre de sa valeur avec le temps. Suivant toute probabilité, la statistique devra désormais décrire des orbes de plus en plus étendus dans l'espace, de plus en plus répétés dans le temps, et ses deux aspects tendront de plus en plus à présenter un égal intérêt. Ce sera la conséquence du développement chaque jour croissant des relations de toute nature entre les divers pays. Ce sera la conclusion forcée de cette solidarité d'une nouvelle sorte entre les nations dont le traité de paix qui vient d'être signé pose les bases dans sa partie XIII, relative à l'organisation du travail. Aussi faut-il s'attendre à voir plusieurs des branches de la statistique faire l'objet d'une réglementation internationale destinée à rendre les données homogènes, les classifications comparables, les vocables uniformes.

Le premier pas déjà fait dans cette voie ne vous a sans doute pas échappé. Une convention tendant à l'établissement d'une statistique commerciale internationale a été, en effet, signée à Bruxelles, le 31 décembre 1913, par les représentants de 29 États. Parmi les États contractants, on remarque l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, la Russie et la plupart des Républiques américaines, à l'exception toutefois des États-Unis. Aux termes de cette convention, les divers États « décident d'établir, en dehors de la statistique commerciale publiée par chaque pays, une nomenclature commune groupant en un nombre restreint de catégories les marchandises importées et exportées, avec l'indication de la valeur et autant que possible du poids ».

La nomenclature comprend 186 articles répartis en cinq sections. Un bureau international de statistique est créé à Bruxelles, en vue d'assurer, à frais communs, la publication de cette statistique. La convention devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1914 pour une période de sept ans et était renouvelable ensuite, par tacite reconduction, de sept ans en sept ans. Les événements de guerre n'ont pas permis jusqu'ici l'application de cette convention, mais elle a été reprise, avec plusieurs autres, dans l'article 282 du traité de paix conclu avec l'Allemagne et l'on peut espérer qu'elle va recevoir très prochainement son application, ainsi que les autres stipulations de ce traité.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer, à propos de cette convention, que l'action des divers Gouvernements ne s'est manifestée qu'après maintes sollicitations émanant de l'initiative privée. C'est en 1853 que la question de l'unification des statistiques commerciales fut posée, pour la première fois, par le Congrès International de Statistique. En 1889, à Paris, le Congrès International du Commerce et de l'Industrie vota une proposition en ce sens, d'Émile LEVASSEUR. En 1900, un vœu analogue fut émis à l'unanimité par le Congrès de réglementation douanière. La question fut encore discutée devant divers congrès : à Mons (1905), à Milan (1906), à Prague (1908). Elle vint finalement devant des conférences qui se tinrent à Bruxelles, de 1910 à 1913, et où de nombreux États étaient représentés.

Cette longue énumération de dates permet de juger des lenteurs et des difficultés que rencontre toute mesure dont la réalisation exige l'accord de plusieurs Gouvernements. Un organisme dû à l'initiative privée et que vous connaissez bien, puisqu'il compte dans son sein plusieurs membres de notre Société, l'Institut International de Statistique, fait, depuis trente-cinq ans, les plus louables efforts pour « favoriser les progrès de la statistique administrative et scientifique, notamment en recherchant et en recommandant les méthodes propres à obtenir autant que possible l'uniformité dans les cadres et dans le dépouillement des relevés de la statistique, afin de rendre comparables les résultats obtenus dans les différents pays ».

L'Institut International tient une session tous les deux ans dans une capi-

tale différente et, depuis 1913, il possède un office permanent. Les comptes rendus des sessions tenues par l'Institut International renferment un grand nombre de rapports sur des questions ressortissant à diverses branches de la statistique. D'autre part, l'Office permanent a entrepris la publication d'un annuaire international statistique. La grande guerre a entravé considérablement l'œuvre de l'Office permanent. Il n'a pas été possible de publier un annuaire traitant plusieurs sujets à la fois, mais, à la suite d'une vaste enquête, trois volumes de démographie ont vu le jour, qui traitent : le premier, de l'état de la population en Europe; le second, du mouvement de la population en Europe; le troisième, de l'état de la population en Amérique.

La guerre a, en outre, interrompu les sessions de l'Institut, mais maintenant qu'elle est terminée, nous devons souhaiter, dans l'intérêt de la statistique, que l'Institut International reprenne prochainement son fonctionnement normal, en dépit d'obstacles de diverses natures.

Vous me pardonnerez, j'en suis sûr, mes chers Collègues, de m'être ainsi laissé entraîner sur le terrain de la statistique internationale; mais il m'a semblé que notre Société ne pouvait se désintéresser de l'élaboration des statistiques internationales, surtout au moment où ces statistiques acquièrent une importance grandissante. Nous ne perdrons pas de vue, pour cela, l'organisation de la statistique à l'intérieur de notre pays. Comme je l'ai dit plus haut, la statistique a pris une expansion considérable en France au cours du dernier demi-siècle; il n'est pas certain toutefois que, malgré les efforts déjà tentés dans ce sens, son organisation n'y soit pas susceptible de quelque amélioration.

Vous avez sans doute eu cette impression tout récemment, en écoutant la communication d'un des vice-présidents de notre Société qui concluait au rattachement de la direction de la Statistique à la présidence du Conseil. Je m'abstiendrai d'énoncer ici une solution ferme à un problème de cette importance. Pour acquérir de la valeur, une pareille solution doit avoir subi l'épreuve préalable d'une discussion approfondie, qui ne saurait trouver sa place aujourd'hui. Mais je pense qu'il ne m'est pas interdit d'émettre quelques considérations sur la question délicate de l'organisation de la statistique.

Ce qui contribue à rendre difficile l'élaboration de bonnes statistiques, c'est que les statisticiens se subdivisent en deux catégories : ceux qui se servent des statistiques et ceux qui les préparent. Ceux qui se servent des statistiques, ce sont les savants, les hommes d'État, les économistes, les financiers, les chefs d'entreprises importantes. Ceux qui préparent les statistiques, ce sont, en général, les fonctionnaires chargés des diverses branches de l'Administration. Pour la plupart de ces derniers, la réunion des données statistiques constitue une tâche accessoire, surrogatoire, qui vient se greffer sur leurs occupations principales; simples ouvriers d'une œuvre dont ils n'aperçoivent qu'un infime fragment, ils ne sauraient s'y intéresser et contribuer à son perfectionnement; tout ce qu'on peut leur réclamer, c'est d'accomplir consciencieusement, exactement, leur besogne d'enregistrement. Il n'en est pas ainsi — bien entendu — pour les principaux fonctionnaires placés à la tête des services de statistique dans les divers ministères. Ces fonctionnaires se consacrent entièrement à la statistique; ils peuvent et doivent avoir des vues d'ensemble; ils peuvent et doivent s'intéresser au but poursuivi. On ne saurait mettre en doute le zèle et l'intelligence avec lesquels ils s'acquittent de leurs fonctions. Mais n'est-il pas à craindre que chacun d'eux, isolé dans son département ministériel, ne soit pas trop livré à ses propres inspirations, à ses seules lumières? N'est-il pas à craindre qu'il ne manque parfois de l'autorité suffisante pour obtenir de son ministre et du Parlement les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses qu'entraîne fréquemment l'établissement de telle ou telle statistique dont l'utilité se fait particulièrement sentir?

Le meilleur moyen de parer aux dangers que je viens de signaler semble pouvoir être cherché dans l'établissement d'un contact régulier entre les deux catégories de statisticiens. C'est à une préoccupation de cette nature qu'a obéi M. ROUVIER, ministre du Commerce, en 1885, lorsqu'il institua auprès de son département ministériel, avec des attributions consultatives, le Conseil supérieur de Statistique. « Les bureaux de statistique fonctionnant aujourd'hui dans les divers départements ministériels, ne sont ni supprimés ni diminués, disait le rapport joint au projet de décret. Placés aux sources mêmes des renseignements, ils continueront à les recueillir, mais au-dessus de tous ces bureaux, coordonnant toutes ces forces éparses, le Conseil supérieur de Statistique jouira d'une autorité consultative qui lui permettra de donner à tous les services d'utiles indications, une impulsion commune, une même méthode. »

A l'origine, le Conseil supérieur de Statistique se composait de 37 membres. Ce nombre fut porté en 1892 à 55, soit 22 membres du Parlement et des corps savants et 33 délégués des ministères.

La nouvelle institution a-t-elle ou n'a-t-elle pas réalisé les espérances que l'on avait fondées sur elle? La réponse à cette question est malaisée. Ce qu'on peut dire, c'est que, si le Conseil supérieur de Statistique a conservé son existence légale, en fait, on ne l'a pas réuni depuis plus de dix ans. Bien plus, il semble être resté dépendant du ministre du Commerce, alors que la préparation de l'*Annuaire statistique de la France* dont il devait s'occuper plus particulièrement, incombe à la Direction de la Statistique générale de la France qui est aujourd'hui rattachée au ministère du Travail.

On peut se demander s'il ne conviendrait pas, à l'heure actuelle qui est celle de tant de réorganisations, de rechercher, en interrogeant l'expérience du passé, si un conseil de cette nature n'est pas en mesure de rendre service, fallût-il apporter quelques retouches à son fonctionnement, le scinder, par exemple, en comités spéciaux à chaque branche de la statistique. Il paraît difficile, en tout cas, d'admettre que la meilleure solution soit celle qui consiste à le laisser ainsi dormir d'un sommeil léthargique. A mon avis, pour progresser, la statistique, soit nationale, soit internationale, ne peut être l'œuvre exclusive de rouages purement administratifs; elle a besoin de concours désintéressés, impartiaux, indépendants, plus particulièrement éclairés dans chaque branche.

MES CHERS COLLÈGUES,

Notre Société n'a pas interrompu ses travaux pendant la longue et affreuse guerre que nous avons subie. Elle a tenu toutes ses séances mensuelles en dépit des bombardements, d'obstacles de toute nature et des angoisses qui étreignaient alors nos cœurs. Avec quelle nouvelle ardeur n'allons-nous pas reprendre nos travaux, maintenant que la victoire a récompensé l'admirable héroïsme de nos armées et que nous sommes vraiment entrés avec cette nouvelle année dans la période de paix si longtemps attendue. Ce n'est pas ici que se fera jamais sentir cette vague de paresse dont on parle tant.

Les sujets d'études ne sauraient d'ailleurs nous manquer à une époque comme celle où nous vivons. L'examen de nos relations commerciales avec les autres nations dont plusieurs ont éprouvé des bouleversements politiques ou sont l'objet de remaniements territoriaux tels que les anciennes statistiques perdent beaucoup de leur signification, doit être poursuivi avec le plus grand soin, surtout en présence de ce mal nouveau pour nous : la hausse des changes sur l'étranger qui élève sur certaines de nos frontières une nouvelle muraille de Chine. Le développement exagéré de la circulation fiduciaire dans la plupart des pays amène la hausse de l'or et de l'argent et donne, par suite de l'influence qu'il exerce sur les prix, un intérêt particulier aux statistiques monétaires. Le problème de la production agricole, non moins important que celui de la monnaie lorsqu'il s'agit de remédier aux difficultés de la vie chère, et l'insuffisance

de la natalité, source des plus graves dangers pour l'avenir de notre patrie, doivent aussi retenir toute notre attention. Je pourrais facilement prolonger cette énumération, mais je m'arrête, m'excusant même de l'avoir faite si longue. Aussi bien, ce ne sont là que de simples indications dont vous n'avez nul besoin, car elles sont issues de préoccupations qui ne cessent d'être présentes à des esprits aussi éclairés et aussi avertis que les vôtres.

Je ne doute pas que la Société de Statistique ne puisse compter, pour assurer la marche et le développement de ses travaux au cours de cette nouvelle année, sur tous ces nouveaux membres qui sont venus se joindre à nous dans ces derniers temps avec le vif désir de contribuer au progrès économique et social de notre pays. Beaucoup sont jeunes, tous sont actifs et nous sommes fondés à placer en eux de belles espérances. (*Applaudissements.*)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1919

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 1919, inséré dans le Journal de janvier 1920.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRE ASSOCIÉ

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune objection. En conséquence, MM. Édouard GIARD, Léon GRENINGER, André MEURIOT, François PICARD et Édouard JULIA sont nommés membres titulaires.

M. le Président annonce ensuite que le Conseil a décidé de nommer membre honoraire associé la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 9, Cour de Saint-Pierre, à Genève (Suisse), représentée par son directeur du Service de la Statistique, M. STOUMAN.

Il présente les candidatures suivantes :

M. CHAUMEREUIL, rédacteur à l'*Assurance Moderne*, 27, boulevard Saint-Michel (V^e), présenté par MM. HAMON et BARRIOL;

M. CHABERT, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin (II^e), présenté par MM. NEYMARCK et BARRIOL;

M. Gustave SOREPH, expert-comptable, 16, rue Saint-Vincent-de-Paul (X^e), présenté par MM. AUPETIT et BARRIOL;

M. Edmond QUINTARD, expert-comptable, 81, rue Nollet (XVII^e), présenté par MM. BERTILLON et CHARRIER;

M. GRUSON, chef du Service de la Comptabilité générale et des Finances de la Compagnie de l'Est, 60, rue La Boétie (VIII^e), présenté par MM. DELAMOTTE et BARRIOL;

M. Ernest LIZERAY, ingénieur des Arts et Manufactures, 8 bis, rue de Châteaudun (IX^e), présenté par MM. ITASSE et GAGNEPAIN.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

M. le Président est heureux d'adresser les félicitations de la Société à notre collègue M. FRANÇOIS-MARSAL, auquel vient d'être attribué le portefeuille des Finances dans le nouveau ministère, à M. Raphaël-Georges LÉVY, élu sénateur de la Seine, et à M. DE LASTEYRIE, élu député.

Il tient également à féliciter nos collègues promus dans l'Ordre de la Légion d'honneur et en premier lieu notre ancien président, M. Charles LAURENT, élevé à la dignité de grand-croix; puis MM. PATART, Charles GEORGES-PICOT, BRIDE et DELMAS, officiers; MM. Marcel GRAS, Eugène RAIGA et FUSTER, chevaliers.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels il cite :

Annuaire statistique du royaume des Pays-Bas pour 1915-1916.

Le Commerce extérieur argentin : 1^{er} trimestre 1918-1919.

Rapport du Bureau fédéral des assurances en Suisse. 1917.

Annales de l'Instruction primaire de l'Uruguay.

Mouvement de la population en Espagne en 1915.

Annuaire international de statistique. État de la population en Amérique.

Statistique financière de l'Algérie (année 1912).

Foreign Commerce and Navigation of the United States. 1918.

Workmen's compensation legislation of the United States and Foreign Countries, 1917 and 1918.

Labor Legislation of 1918.

International Labor legislation and the society of Nations.

Il fait une mention spéciale de « L'Extension de l'assurance sociale aux indépendants » par M. CLAMAGIRAND.

Il annonce enfin que le Conseil a décidé de revenir aux usages d'avant guerre pour la tenue de nos séances qui auront lieu à 21 heures, après le dîner qui se tiendra au Restaurant de l'Hôtel des Sociétés Savantes.

COMMUNICATION DE M. JOSEPH GIRARD : « ESSAI DE CONSTITUTION D'UNE FICHE CRITÉRIOMÉTRIQUE DE SYSTÈMES D'ASSURANCE SOCIALE »

M. le Président donne la parole à M. Joseph GIRARD, pour sa communication.

M. GIRARD se propose de rendre compte à la Société d'un essai de constitution de fiches « critériométriques » de systèmes d'assurance sociale.

Il n'y a pour ainsi dire pas de domaine d'activité de l'esprit humain où l'on ne fasse usage de fiches signalétiques, c'est-à-dire de documents sur lesquels on recueille, en les condensant et en les présentant d'une manière convenable, toutes indications essentielles afférentes à une série d'objets déterminés; la collection de ces fiches constitue un précieux instrument de travail, non seulement parce que chacune d'elles permet de faire apparaître les caractères propres de l'objet correspondant, mais encore parce que l'ensemble des fiches de la collection fournit d'utiles comparaisons et, après les classements et dépouillements appropriés, facilite l'établissement de statistiques détaillées et logiques. Les plus connues sont les fiches anthropométriques qui, en dehors des services qu'elles ont rendus à l'exercice de la justice en facilitant les identifications nécessaires, pourraient apporter à l'anthropologie un inappréciable concours.

Plus modeste à la vérité apparaît le rôle de fiches qui seraient constituées en vue de faire ressortir ce qu'on peut appeler la *personnalité* des systèmes d'assurance sociale, s'appliquant à chaque système comme la fiche anthropométrique s'applique à chaque individu humain, faisant ressortir ses traits originaux et distinctifs, mesurant en quelque sorte ses critères.

L'idée de recourir à de tels documents se présente cependant bien vite à l'esprit de quiconque est appelé à examiner, à apprécier et à comparer un certain nombre de ces systèmes d'assurance sociale, tant il est vite rebuté par la complexité des règlements qui les définissent, par leur défaut d'homogénéité, par leurs lacunes et leur obscurité — hélas ! parfois voulues. (*Applaudissements.*)

M. le Président remercie M. GIRARD de son intéressante et magistrale communication.

La séance est levée à 19^h 15.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
G. DELAMOTTE.